

Rapport Annuel 2009
BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.

Ce rapport est une traduction de la version authentique qui est établie en langue anglaise.
En cas de différences, le rapport en anglais prévaudra de droit.

SOMMAIRE

Rapport de la Gérance	3
Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009	
• Bilan	5
• Compte de résultat	6
• Tableau des flux de trésorerie	7
• Notes annexes aux états financiers	8
Informations complémentaires	
• Dispositions statutaires relatives à l'affectation du résultat de l'exercice	14
• Affectation du résultat des exercices 2008 et 2009	14
• Evénements postérieurs à la date de clôture	14
• Déclaration des dirigeants	14
• Rapport des Commissaires aux Comptes	15

Rapport de la Gérance

Présentation et activité principale de la Société

BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (« la Société ») est une société de droit néerlandais constituée le 10 novembre 1989.

L'objet principal de la Société est l'émission et l'acquisition d'instruments financiers de toute nature et la conclusion de tout contrat concourant à cet objet, pour le compte de différentes entités du Groupe BNP Paribas.

Comité d'audit

La Société est éligible au statut d'entreprise d'intérêt public en vertu de la législation néerlandaise et européenne. Se prévalant de l'exemption prévue pour les groupes, la Société n'a pas constitué de comité d'audit. Elle appartient au Groupe BNP Paribas et le comité d'audit de BNP Paribas S.A. obéit aux règles internationales en matière de gouvernance d'entreprise.

Résultat opérationnel

Au cours de l'exercice présenté, le nombre et l'importance des émissions ont fortement diminué. Le bénéfice net de l'exercice 2009 s'établit à 36 953 euros (contre un bénéfice de 58 818 euros en 2008).

Liquidités et capitaux propres

Aucun changement significatif dans les ressources en liquidités n'est intervenu et les capitaux propres sont en hausse, suivant en cela le résultat de l'exercice. Les ressources en liquidités et les fonds propres sont considérés comme suffisants compte tenu de la taille et du type de la Société.

Risques et incertitudes

En raison de ses activités, la Société est exposée à différents risques financiers, parmi lesquels l'impact des variations des cours des marchés de titres de créance et de capital, des taux de change et d'intérêts. Toutefois, tous les titres émis sont couverts par des contrats optionnels et de swaps négociés de gré à gré avec des entités BNP Paribas. Ces risques sont donc totalement maîtrisés.

Risque de marché

La Société s'expose aux risques de marché résultant de positions en instruments de taux d'intérêt, de change et de capital, ces positions étant elles-mêmes exposées aux fluctuations générales et particulières des marchés. Ces risques sont toutefois atténués par les contrats négociés de gré à gré mentionnés ci-dessus.

Risque de crédit

La concentration des risques de crédit de la Société est significative, tous ses contrats négociés de gré à gré étant acquis auprès de sa société mère et d'autres sociétés du Groupe. Compte tenu de l'objet social et des activités de la Société et de la qualité de signature du Groupe BNP Paribas, établissement financier sous la supervision de la Banque de France, la Gérance estime que ces risques sont acceptables.

Risque de liquidité

L'exposition de la Société au risque de liquidité est également significative. Pour atténuer ce risque, la Société a conclu des accords de compensation avec sa société mère et d'autres sociétés du Groupe.

Perspectives

Aucun événement postérieur à la date de clôture significatif n'est à signaler.
Aucune augmentation des activités de la Société n'est attendue en 2010.

Amsterdam, le 26 mars 2010

Le Gérant

Signé par

BNP Paribas Trust B.V.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

(avant affectation du résultat de l'exercice)

	Notes	<u>31.12.2009</u>	<u>31.12.2008</u>
		Euros	Euros
ACTIF			
Immobilisations financières			
Contrats négociés de gré à gré	*) 1	21 208 098 597 *)	22 810 934 750
Actifs courants			
Groupe			
Contrats négociés de gré à gré	*) 1	10 172 402 984 *)	10 993 147 468
Créances - Groupe		1 172 364	1 497 188
Liquidités		144 917	298 857
		<u>10 173 720 265</u>	<u>10 994 943 513</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>31 381 818 862</u>	<u>33 805 878 263</u>
PASSIF			
Capitaux propres			
	2		
Capital social émis et versé		45 379	45 379
Résultats accumulés non-distribués		234 781	175 963
Résultat net de l'exercice		36 953	58 818
		<u>317 113</u>	<u>280 160</u>
Passifs non-courants			
Titres émis	*) 3	21 208 098 597 *)	22 810 934 750
Passifs courants			
Titres émis	*) 3	10 172 402 984 *)	10 993 147 468
Autres dettes – Hors Groupe		496 559	1 083 031
– Groupe		503 609	432 854
		<u>10 173 403 152</u>	<u>10 994 663 353</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>31 381 818 862</u>	<u>33 805 878 263</u>

*) Voir paragraphe « Changement de méthodes comptables » en page 8. Les données comparatives de 2008 ont été retraitées pour en assurer la cohérence avec la présentation de 2009.

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

	Notes	<u>2009</u> Euros	<u>2008</u> Euros
Résultat net sur instruments financiers	4	0	0
Autres produits	5	523 919	740 585
Produits opérationnels		<u>523 919</u>	<u>740 585</u>
Charges opérationnelles			
Frais généraux et administratifs		<u>(476 290)</u>	<u>(673 260)</u>
Résultat opérationnel		47 629	67 325
Produits financiers		227	13 035
Charges financières et charges assimilées		(1 665)	(6 837)
Résultat avant impôts		<u>46 191</u>	<u>73 523</u>
Impôts sur le résultat	6	(9 238)	(14 705)
Résultat après impôts		<u><u>36 953</u></u>	<u><u>58 818</u></u>

Ce rapport est une traduction de la version authentique qui est établie en langue anglaise.
En cas de différences, le rapport en anglais prévaudra de droit.

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	Euros	Euros
Flux de trésorerie nets provenant des/ (utilisés dans les) activités opérationnelles		
Émission de titres en échange d'instruments de couverture négociés de gré à gré	0	0
Remboursements de frais d'émission reçus	3 120 406	6 630 187
Remboursements de frais généraux reçus	730 055	483 495
Frais d'émission payés	(3 776 435)	(6 809 828)
Frais généraux payés	(462 991)	(392 127)
Impôts sur le résultat payés	(14 975)	(11 873)
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités opérationnelles	<u>(403 940)</u>	<u>(100 146)</u>
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	250 000	6 763
Augmentation/(diminution) des liquidités	<u>(153 940)</u>	<u>(93 383)</u>
Variations des liquidités		
Liquidités au 1er janvier	298 857	392 240
Diminution des liquidités	(153 940)	(93 383)
Liquidités	<u>144 917</u>	<u>298 857</u>

Ce rapport est une traduction de la version authentique qui est établie en langue anglaise.
En cas de différences, le rapport en anglais prévaudra de droit.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

GÉNÉRALITÉS

BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (« la Société »), dont le siège social est sis Reguliersdwarstraat 90, Amsterdam, est une société non cotée à responsabilité limitée soumise au droit néerlandais (« besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid ») constituée le 10 novembre 1989.

L'objet principal de la Société est l'émission de titres tels que les warrants, les certificats, les placements privés, les obligations, la conclusion des contrats négociés de gré à gré concourant à cet objet et l'émission et l'acquisition d'instruments financiers de toutes natures.

La totalité des actions en circulation de la Société est détenue par BNP Paribas S.A., Paris, France, société qui consolide les données de la Société. Les rapports annuels de BNP Paribas S.A. sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas.com.

RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Présentation des états financiers

Les comptes annuels de la Société ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis aux Pays-Bas et au Titre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros, monnaie de présentation des états financiers.

Les principes comptables de la Société sont résumés ci-après. Sauf indication contraire, ils ont tous été appliqués dans le respect de la cohérence et de la permanence des méthodes tout au long de l'exercice présenté et du précédent exercice.

Convention comptable

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, modifiée par l'impact de la conversion des monnaies étrangères.

Changement de méthodes comptables

Les différences dans les caractéristiques des titres émis étant de moins en moins marquées, la Direction a décidé de ne plus faire de distinctions entre les titres émis et de valoriser tous les titres et les contrats négociés de gré à gré à la juste valeur à compter du 31 décembre 2009. Les données comparatives de 2008 ont été ajustées pour tenir compte de cette nouvelle méthode de comptabilisation. Les titres antérieurement affectés aux obligations seront désormais comptabilisés à la juste valeur au lieu du coût amorti. Le coût amorti de ces titres s'établit à 1 071 867 671 euros à la clôture de l'exercice 2009 (contre un montant de 754 228 114 euros en 2008). La juste valeur de ces titres est de 1 066 746 824 euros à la clôture de l'exercice 2009 (contre un montant de 763 227 884 euros en 2008). Ce changement de principe comptable n'a aucun impact sur les capitaux propres ni sur le résultat de l'exercice.

Instruments financiers

Les instruments financiers incluent les créances et les dettes, les liquidités et les équivalents de trésorerie, les titres émis et les contrats négociés de gré à gré acquis. Les actifs et passifs financiers sont inscrits au bilan de la Société lorsque celle-ci devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Valorisation des actifs et des passifs

Les titres émis tels que les warrants, certificats et les obligations, ainsi que les contrats négociés de gré à gré présentant les mêmes caractéristiques qui y sont attachés sont valorisés à la juste valeur.

Les autres actifs et passifs sont valorisés à leur valeur nominale.

Méthode de détermination de la juste valeur des titres émis et des contrats négociés de gré à gré qui y sont attachés

La juste valeur est déterminée sur la base des cours cotés sur un marché actif ou en utilisant des techniques d'évaluation impliquant des méthodes de calcul mathématique reposant sur des théories financières acceptées, des paramètres découlant, dans certains cas, des prix des instruments négociés sur des marchés actifs et d'autres estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives. La distinction entre les deux méthodes d'évaluation est fonction de la négociation ou non de l'instrument sur un marché actif. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour déterminer si un marché est actif. Un marché inactif se caractérise par une forte baisse du volume et du niveau des activités de négoce d'instruments identiques ou similaires, les prix disponibles varient de manière substantielle d'une période à l'autre ou d'un acteur de marché à l'autre ou les prix des transactions observées ne sont pas fondés sur des informations récentes.

Lors de la détermination des justes valeurs, les instruments financiers sont répartis selon une hiérarchie comportant trois niveaux, en fonction de leurs caractéristiques et de la méthode d'évaluation retenue :

- 1^{er} niveau : instruments financiers cotés sur un marché actif ;
- 2^{ème} niveau : instruments financiers évalués selon des techniques reposant sur des paramètres observables ;
- 3^{ème} niveau : instruments financiers évalués selon des techniques reposant, en totalité ou en partie sur des paramètres non-observables. On entend par paramètre non-observable un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent pas sur des transactions actuellement observables sur les marchés pour un instrument similaire à la date d'évaluation ou sur des données de marché observables à cette date.

Les contrats négociés de gré à gré ont les mêmes valeurs que les titres auxquels ils se rattachent.

Reconnaissance des produits et des charges

Les autres produits et frais généraux et administratifs sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent. Les bénéfices sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont réalisés et les pertes dès qu'elles sont prévisibles.

Si des options sur titres sont exercées contre la Société, celle-ci remplit ses obligations en levant, au cas par cas, les options des contrats qui y sont attachés, négociés de gré à gré avec des entités du Groupe BNP Paribas. Les titres émis et les contrats négociés de gré à gré qui y sont attachés sont simultanément repris dans le compte de résultat. Les titres émis non exercés à l'échéance et les contrats négociés de gré à gré qui y sont attachés sont repris sans aucune autre obligation future pour la Société.

Monnaies étrangères

Les éléments d'actif et de passif libellés en monnaies autres que l'euro sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture qui est en principe donné par la Banque Centrale Européenne. Les différences de change qui en résultent sont créditées ou imputées au compte de résultat. Les transactions en monnaies étrangères réalisées au cours de la période présentée ont été incluses au cours de change en vigueur à la date de règlement.

Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat ont été calculés par application des taux de l'exercice au résultat de l'exercice.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

En raison de ses activités, la Société est exposée à différents risques financiers, parmi lesquels l'impact des variations des cours des marchés de titres de créance et de capital, des taux de change et d'intérêts. Toutefois, tous les titres émis sont couverts par des contrats optionnels et de swaps négociés de gré à gré avec des entités BNP Paribas. Ces risques sont donc totalement maîtrisés.

Risque de marché

La Société s'expose aux risques de marché résultant de positions en instruments de taux, de change et de capital, ces positions étant elles-mêmes exposées aux fluctuations générales et particulières des marchés. Ces risques sont toutefois atténués par les contrats négociés de gré à gré mentionnés ci-dessus.

Risque de crédit

La concentration des risques de crédit de la Société est significative, tous ses contrats négociés de gré à gré étant acquis auprès de sa société mère et d'autres sociétés du Groupe. Compte tenu de l'objet social et des activités de la Société et de la qualité de signature de BNP Paribas S.A., établissement financier sous la supervision de la Banque de France, la Gérance estime que ces risques sont acceptables.

Risque de liquidité

L'exposition de la Société au risque de liquidité est significative. Pour atténuer ce risque, la Société a conclu des accords de compensation avec sa société mère et d'autres sociétés du Groupe.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

La Société a conclu différents accords avec sa société mère et d'autres sociétés du Groupe relatifs à l'émission d'instruments financiers, à la couverture des risques qui y sont liés et au remboursement de coûts. Ces accords ont été conclus dans des conditions de concurrence normale et sont destinés à limiter les risques de flux de trésorerie, de crédit et de marché.

PRINCIPES D'ETABLISSEMENT DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie a été établi selon la méthode directe et ne présente que la trésorerie. Les impôts sur le résultat sont présentés dans les charges opérationnelles et les intérêts dans les activités de financement.

Des accords de compensation entre la Société et des sociétés du Groupe BNP Paribas ont été établis pour tous les flux résultant de titres et de contrats négociés de gré à gré pour éviter de devoir effectuer des paiements au titre de ces flux. Cette procédure est reflétée dans le tableau des flux de trésorerie au poste Émission de titres en échange d'instruments de couverture négociés de gré à gré.

NOTES ANNEXES AU BILAN

1. Contrats négociés de gré à gré

Des contrats négociés de gré à gré ayant les mêmes caractéristiques que les titres émis sont conclus avec des sociétés du Groupe BNP Paribas pour l'ensemble de ces titres, ce qui signifie que la quantité, le prix d'émission et d'exercice, la parité, l'échéance et le cours à l'exercice du sous-jacent sont identiques (voir le récapitulatif des titres émis et des contrats négociés de gré à gré qui y sont attachés à la Note 3).

2. Capitaux propres

Capital social :

Le capital autorisé de la Société est de 225 000 euros (225 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune), dont 45 379 actions émises et entièrement libérées. Aucun changement n'est intervenu dans le capital autorisé, émis ou versé au cours de l'exercice présenté.

Résultats accumulés non-distribués :

Les variations se présentent comme suit :

	Euros	Euros
	2009	2008
Solde à l'ouverture	175 963	124 116
Affectation du résultat de l'exercice précédent	58 818	51 847
Solde à la clôture	234 781	175 963

3. Titres émis

La Société établit des programmes d'émission de titres et émet des warrants, des obligations et des certificats susceptibles d'exercice dans les conditions prévues par ces programmes. Les sociétés du Groupe BNP Paribas se sont engagées à acheter les titres dans le même temps. Elles les distribuent à des tiers et BNP Paribas S.A. se porte garant des programmes envers les tiers.

Les titres émis et en circulation et les contrats négociés de gré à gré qui leur sont attachés se présentent comme suit à la date de clôture :

	Valeur de marché	Valeur nominale	Volume de contrats sous- jacents
	Euros	Euros	Euros
- à moins d'un an	10 172 402 984	12 242 827 508	71 327 822 447
- de un à cinq ans	16 610 563 814	18 500 329 475	24 640 120 262
- au-delà de cinq ans	4 597 534 783	4 854 975 716	7 825 442 446
Total au 31 décembre 2009	31 380 501 581	35 598 132 699	103 793 385 155
Total au 31 décembre 2008	33 804 082 218	44 997 146 303	131 261 470 316

Et dans le bilan au 31 décembre 2009 :

- Aux postes Immobilisations financières et Passifs non-courants	Euros
	21 208 098 597
- Aux postes Actifs courants et Passifs courants	10 172 402 984
	<u>31 380 501 581</u>

A l'émission, les titres sont offerts au public ou font l'objet de placements privés et les titres ayant fait l'objet de placements privés sont quelquefois admis à la cote sur le marché secondaire. Les titres cotés le sont en bourses situées dans et en dehors de l'Union Européenne. Les contrats négociés de gré à gré qui y sont attachés ne sont pas cotés.

Les primes sur les titres émis et le coût des contrats négociés de gré à gré qui y sont attachés sont libellés dans des monnaies étrangères différentes. De plus, les contrats sous-jacents aux titres sont libellés dans des monnaies qui leur sont propres, souvent basées sur un panier de monnaies. L'impact net du risque de change est toutefois neutre dans la mesure où ce risque est totalement couvert. Le risque de change n'est pas précisé, les données n'étant pas immédiatement disponibles ni ne pouvant être obtenues sans frais excessifs.

Aucun intérêt couru ne figure au bilan dans la mesure où il fait partie intégrante de la valeur de marché des instruments financiers qui y sont présentés. Le résultat net sur instruments financiers est donc nul et comptabilisé sur une base nette dans le compte de résultat (voir Note 4).

NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

4. Résultat net sur instruments financiers

Le résultat net sur instruments financiers inclut des plus et moins-values, des résultats de change, des produits et charges financiers et des variations de juste valeur sur les titres émis et les contrats de gré à gré qui y sont attachés. Dans la mesure où la Société conclut un contrat optionnel ou de swap négocié de gré à gré avec une société du Groupe BNP Paribas à chaque émission de titres dans des conditions strictement identiques à celles du titre émis, la relation de couverture est parfaite, sans risque économique pour la Société. Le résultat net sur instruments financiers est donc nul et comptabilisé sur une base nette.

5. Autres produits

Le poste Autres produits inclut les frais généraux et administratifs de la Société, majorés de 10% en vertu d'un contrat en régie à durée indéterminée. Ces frais ont été ou seront facturés à des sociétés du Groupe BNP Paribas.

6. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat représentent la charge estimée de la période. Les taux de l'exercice 2009 sont compris entre 20 et 25,5%. Le taux effectif de la période est de 20%.

Frais et rémunération des émissions

Les frais d'émission sont constitués de tous les frais liés à l'émission de titres pour le compte de la Société et sont remboursés par les sociétés du Groupe BNP Paribas s'ils ont été facturés à la Société.

Le Directeur unique de la Société a facturé des frais de gestion à hauteur de 38 924 euros (contre 36 234 euros en 2008).

Les honoraires d'audit des états financiers facturés par Deloitte Accountants B.V. s'élèvent à 23 000 euros (23 000 euros en 2008).

Effectifs

La Société n'emploie aucun salarié.

Amsterdam, le 26 mars 2010
Le Gérant

Signé par
BNP Paribas Trust B.V.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Conformément à l'article 20 des statuts de la Société, l'affectation du résultat de l'exercice est décidée par l'Assemblée Générale des Associés. Aucun dividende ne peut être déclaré si les capitaux propres sont inférieurs au total du capital versé et des réserves légales.

AFFECTATION DU RESULTAT DES EXERCICES 2008 ET 2009

Le résultat de l'exercice 2008 a été affecté aux résultats accumulés non-distribués. Le Gérant propose à l'Assemblée Générale des Associés d'affecter le résultat de l'exercice 2009 de la Société aux résultats accumulés non-distribués. Les états financiers ne reflètent pas cette proposition.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement postérieur à la date de clôture significatif n'est à signaler.

AUDIT

Le rapport des Commissaires aux Comptes est présenté aux pages suivantes.

DECLARATION DES DIRIGEANTS

Amsterdam, le 26 mars 2010

Nous déclarons qu'à notre connaissance :

1. Les comptes annuels 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et
2. Le rapport annuel 2009 donne une image fidèle de la situation de la Société à la date de clôture, de son évolution au cours de l'exercice et de tous les risques significatifs auxquels elle est exposée.

Signé par

H.E. Sijssling
Directeur

R. Duvail
Comptable

BNP Paribas Trust B.V.

À l'attention des Actionnaires de
BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.
Amsterdam

Date
March 26, 2010

Reference
3100235483/OP9985/dv

Translation, original report in English

Rapport d'audit

Nous avons réalisé un audit du rapport financier d'accompagnement 2009 de la société BNP Arbitrage Issuance B.V., Amsterdam. Ce document comprend : le bilan au 31 décembre 2009, le compte de résultats pour l'année close à cette date, l'état de l'évolution de la situation financière pour l'année close à cette date, les remarques rattachées au document mentionné et les « Autres informations ».

Responsabilité de la direction

Il incombe à la direction de préparer et de présenter de manière juste le rapport financier conformément à la section 9 du Livre 2 du Code civil Néerlandais. Entrent dans le cadre de cette responsabilité : l'élaboration, la mise en œuvre et l'application d'un contrôle interne relatif à la préparation et à la présentation juste du rapport financier intermédiaire, exempt de toute inexactitude matérielle, qui serait due à une erreur ou à une fraude ; le choix et l'application de méthodes comptables adaptées ; et la réalisation d'estimations comptables raisonnables dans ces circonstances.

Responsabilité du vérificateur

Il nous incombe d'exprimer, au vu de notre audit, une opinion concernant le rapport financier. L'audit a été réalisé conformément à la législation néerlandaise. Cette législation prévoit le respect des règles d'éthique ainsi que la programmation et l'exécution de l'audit dans le but d'obtenir la garantie que le rapport financier est exempt de toute inexactitude matérielle.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures aptes à fournir des informations probantes sur les montants et renseignements figurant dans le rapport financier.

Le vérificateur est responsable du choix des procédures mises en place, y compris l'évaluation des risques d'inexactitude matérielle dans le rapport financier intermédiaire, en raison de fraude ou d'erreur. Dans le cadre de cette évaluation des risques, le vérificateur juge le contrôle interne correspondant à la préparation de l'entité et la présentation juste du rapport financier dans le but d'élaborer des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit permet également d'estimer la qualité des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables effectuées par la direction, et d'évaluer la présentation générale du rapport financier.

Nous sommes convaincus que les informations probantes que nous avons obtenues suffisent et conviennent pour nous permettre de donner notre opinion.

Opinion

Selon nous, le rapport financier donne une image fidèle de la situation financière de la société BNP Paribas Issuance B.V. au 31 décembre 2009, et de ses résultats pour l'année close à cette date, conformément à la section 9 du Livre 2 du Code civil Néerlandais.

Rapport sur les autres conditions légales et de régulation

Conformément aux conditions légales 2:393 sous-partie 5f de Code civil Néerlandais, nous rapportons, dans la limite de nos compétences, que le rapport de Direction est conforme à l'information financière de Société tel que requis par la loi 2:391 sous-partie 4 du Code civil Néerlandais.

Deloitte Accountants B.V.

signé: R. Koppen